Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 12

Artikel: Novembre 1797
Autor: E.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-7339

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOVEMBRE 1797.

? novembre. Le journal l'*Ami des lois* annonce que la France envoie en Suisse des voyageurs pour étudier ce pays au point de vue politique et constitutionnel.

7 novembre. On annonce de Nyon au Conseil secret de Berne que les Français travaillent « d'après les sollicitations des mauvais sujets du pays », à faire un quatorzième canton du Pays de Vaud.

18 novembre. Le représentant français Bacher écrit au Directoire que l'annexion de la Valteline à la Cisalpine et surtout les paroles de Bonaparte dans sa proclamation ont frappé les magistrats suisses et surtout les peuples sujets comme un coup de foudre. « Ces paroles, dit-il, ont été un trait de lumière pour les habitants des contrées helvétiques qui sont soumis à une sujétion absolue et quelques magistrats se montrent disposés maintenant à aller au-devant des vœux du Directoire.»

22 novembre. Bonaparte venant d'Italie et se rendant au congrès de Rastatt, fait un court séjour à Genève. Il se montre très favorable à l'indépendance de cette ville. Il part pour Lausanne à cinq heures du soir. A Nyon, il dit à une personne qu'il visite qu'il est très satisfait de Genève et que si cette ville ne possédait pas la liberté, il faudrait la lui rendre.

23 novembre. Bonaparte traverse le Pays de Vaud. Il est acclamé avec le plus grand enthousiasme et à Lausanne en particulier, par une foule de 9 à 10,000 personnes. Des jeunes filles habillées aux trois couleurs lui offrent des couronnes et déclament une poésie de circonstance. Des arcs de triomphe ont été élevés avec l'inscription : *Un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple.* De Watteville écrit à Berne le 17 déjà que « tous les jacobins (de Vevey) sont sur pied. A la nouvelle, arrivée sur le soir, que Bonaparte coucherait à Lausanne, tous ces écervelés couraient même de nuit, à cheval (et dans des) charrettes, pour voir leur héros.» Celui-ci refuse de recevoir les honneurs des gouvernements oligarchiques et évite de passer à Berne.

? novembre. Le Directoire fait demander à Bâle par Mengaud l'envoi d'un négociateur pour préparer la cession du Frickthal aux cantons. Pierre Ochs, connu par ses sympathies pour la France, va à Paris. On apprend bientôt qu'il est admis dans l'intimité de Reubel et de Bonaparte et qu'on le charge d'élaborer un projet d'organisation de la Suisse, calqué sur celle de la France.

24 novembre. Les députés de Berne n'ont pas pu obtenir une audience du Directoire. Celui-ci leur a ordonné de quitter Paris et la France. Ils repartent pour Berne aujourd'hui.

24 novembre. F.-C. de la Harpe annonce à son ami Brun, de Versoix, que la France ne songe pas à s'annexer le Pays de Vaud, que les Vaudois doivent présenter au Directoire des pétitions pour

recouvrer leurs libertés. Il espère que Vaud sera une république indépendante.

25 novembre. Le chargé d'affaires de France à Bâle, Bacher, demande au corps helvétique : 1° que les émigrés et prêtres français soient expulsés du territoire suisse ; 2° que les condamnés du 18 fructidor soient arrêtés et livrés pour être conduits en France. Les Français naturalisés depuis le 14 juillet 1789 doivent être aussi exclus du territoire.

26 novembre. La Harpe va présenter dans quelques jours au Directoire, avec quelques autres personnes, une demande d'intervention en faveur des Vaudois et cela en vertu des anciens traités entre Berne et la Savoie, dont la France est garante, d'après lui.

N.-B. — Dans la chronique d'octobre 1797, page 345, une erreur typographique m'a fait dire, à la date 20 octobre « redevances *fédérales* » au lieu de « redevances *féodales.* » E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Alfred Millioud publie dans la *Revue* le document suivant :

Houldrich Gedeon Guillard, lieutenant gouvernal des Quatre Mandements d'Aigle.

En execution des ordres émanés de la part de LL. EE. du Conseil de guerre, le 17e mars dernier, qui entre autres articles témoignent le vray deplaisir qu'ils ont, de ce que plusieurs personnes par relachement à des precedent arrets, et contre la bien sceance osent paroître en diverses occasions, sans être armés de leurs epées ; pour l'absence de notre magnifique et tres honnoré seigneur gouverneur, nous enjoignons donc tous les hommes du ressort de ce gouvernement, depuis ceux qui ont communiés jusques au plus agés, d'avoir leurs épées ou sabre au coté, dans les assemblées publiques des dimanches, jours de jeunes, et particulièrement aux communions, sous peine d'etre denoncés et de subir le chatiment qui leur sera imposé ; sur quoy tous les officiaux sont ordonnés de surveiller pour faire raport les transgresseurs. Donné pour être publié en lieu de droit ce 5e avril 1732.

— Voulez-vous passer une heure charmante en aimable compagnie ? Lisez la brochure de M. L. Monnet : **Au bon vieux temps des diligences.** Cette brochure contient deux conférences faites à Lausanne par l'aimable rédacteur du *Conteur vaudois,* en faveur de la restauration de la tour de l'Ale. C'était une bonne œuvre de la part de M. Monnet. Ce fut un régal littéraire pour ses auditeurs. Ceux qui ont été privés du plaisir de l'entendre peuvent aujourd'hui savourer ces causeries pittoresques, pleines d'aperçus originaux et de jolies anecdotes. La vignette de la couverture est de M. R. Lugeon. C'est dire qu'elle cadre fort bien avec l'ouvrage.